



# Communiqué de presse

Charte AFD des marchés publics de design

JUILLET 2012



alliance française des designers



# alliance française des designers

[www.afd.eu.com](http://www.afd.eu.com)

---

L'ALLIANCE FRANÇAISE DES DESIGNERS, 1<sup>er</sup> SYNDICAT DU DESIGN PLURIDISCIPLINAIRE ET 1<sup>er</sup> PAR LE NOMBRE DE MEMBRES, GÉRANTS D'ENTREPRISES, INDÉPENDANTS OU INTÉGRÉS, EST L'ORGANISME PROFESSIONNEL DE DESIGNERS, TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES, LE PLUS REPRÉSENTATIF POUR DÉFENDRE ET PROMOUVOIR TOUTES LES PROFESSIONS DU DESIGN EN FRANCE.

---

## Design = Profession

**L'Alliance française des designers informe les designers professionnels de toutes disciplines et accompagne ses membres au plan juridique, fiscal et social.**

### Maîtriser la profession de designer

La mission essentielle d'un syndicat est de défendre les droits et les intérêts économiques des professionnels. L'espace membres AFD propose un guide du designer pour tout designer débutant ou confirmé, qui contient notamment un modèle exclusif de contrat en français et en anglais. Les membres peuvent également formuler ses questions auprès d'experts et bénéficier d'un accompagnement juridique en cas de litige.

### Établir des conditions d'exercices équitables

L'AFD siège à la commission professionnelle de la Maison des Artistes au titre du design graphique et textile, avec pour objectif de rendre ce statut accessible à tout designer qui le souhaiterait dès lors qu'il crée par le dessin.

Conçu à l'AFD en coopération avec des partenaires européens, le *CalKulator* est un outil pour les designers, leurs conseils et leurs clients, pour calculer des honoraires de création professionnels et des droits d'auteur. L'AFD, reconnue par les tribunaux, l'utilise lors de litiges.

## Design = Déontologie

**L'Alliance française des designers informe et sensibilise les industries et les institutions aux meilleures pratiques de la commande de design.**

### Défendre les professions du design

L'AFD accorde une priorité à la protection et la valorisation de nos professions. Dans cette optique, nous travaillons à la création d'un titre de designer reconnu, avec la création d'un référentiel métier national, avec visée européenne. Nous nous inscrivons aussi dans la démarche de labels qualités pour récompenser les meilleures pratiques, notamment lors de la commande aux designers à travers la Charte AFD des marchés publics de design.

### Imposer des règles justes

L'AFD prend position et dit NON aux idées gratuites, dans l'objectif de faire évoluer les pratiques, en soulevant les problématiques de qualité et de paupérisation de nos professions.

D'autre part, l'AFD s'engage dans le maquis des appels d'offres et autres concours, en publiant sur son site une liste noire des appels abusifs. Pour vous aider à répondre, l'afd met à votre disposition des documents et des conseils spécifiques.

## Design = Culture

**L'Alliance française des designers est l'interlocuteur des organisations professionnelles du design en Europe et dans le monde.**

### Construire la qualité du design

Toutes les professions qui jouent un rôle majeur dans l'économie et la culture s'organisent à un moment crucial pour leur développement. Il en va ainsi des métiers du design qui, pour s'affirmer et être reconnus à leur juste valeur, doivent réunir leurs acteurs, aussi électron libes, qu'ils soient indépendants, chefs d'entreprise ou intégrés. Reconnue par les pouvoirs publics en France, l'AFD l'est également en Europe par les structures professionnelles homologues, aux côtés desquelles elle participe à la veille de la législation européenne.

### Refléter l'image pluridisciplinaire et multiculturelle du design

Une équipe de designers de produits, d'espaces et de messages est à l'origine de la création de l'Alliance française des designers. Syndicat professionnel présent à Paris et en régions, l'AFD continue d'être animée par des bénévoles.

L'AFD est un organisme indépendant financé par les cotisations de ses membres.



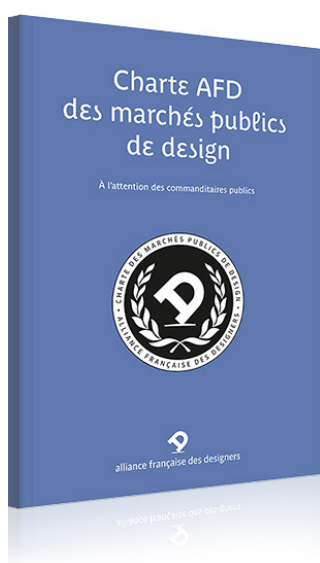
# alliance française des designers

[www.afd.eu.com](http://www.afd.eu.com)

---

L'ALLIANCE FRANÇAISE DES DESIGNERS ENCOURAGE LES COLLECTIVITÉS À PROCÉDER À L'ORGANISATION ET À L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE DESIGN SELON DES PRINCIPES JUSTES ET ÉQUITABLES, DANS LE BUT DE VALORISER LA QUALITÉ DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET DE FAVORISER LA QUALITÉ DES RÉPONSES AUX AAPC PAR LE RESPECT DES DESIGNERS PROFESSIONNELS.

---



## Charte AFD des marchés publics de design

Le Code des marchés publics offre à la personne publique un cadre pour concevoir un Avis d'appel public à la concurrence respectueux des meilleures pratiques de commande publique de design.

Malgré tout, peut-être par méconnaissance du rôle et du travail du designer, la majorité des appels d'offres de design ne permettent ni une réelle égalité des chances, ni à la libre concurrence de s'exercer et produisent, à terme, un déficit économique, social, environnemental et culturel en France.

Rédigée à l'attention des commanditaires publics, la Charte AFD des marchés publics de design explique en 60 pages comment concevoir un Avis d'appel public à la concurrence conforme au Code des marchés publics et dans le respect des meilleures pratiques de commande de design.

## Liens utiles

### Charte AFD des marchés publics de design

<http://www.alliance-francaise-des-designers.org/charte-afd-des-marches-publics-de-design.html>

### Pourquoi cette charte ?

<http://www.alliance-francaise-des-designers.org/blog/2011/11/09/lancement-de-la-chartre-afd-des-marches-publics-de-design-premiere.html#>

## La Charte AFD en quelques points

**Respecter les seuils des marchés publics**, afin de solliciter le nombre de designers nécessaires aux projets...

**Établir une consultation en deux étapes**, la première permettant de sélectionner sur devis et références un groupe réduit de candidats, qui travailleront à l'élaboration de projets indemnisés lors de la seconde...

**Indemniser les projets non retenus**, car il est impensable d'envisager qu'un professionnel puisse travailler gratuitement...

**Constituer un jury compétent à évaluer les offres**, en y intégrant un designer professionnel à titre consultatif...

**Respecter les droits d'auteur des designers**, en établissant des cessions de droits selon le Code des marchés publics et du Code de la propriété intellectuelle...